



Refus de retour Fnac (Market Place)

Par **Peltier Laurence**, le **09/09/2017** à **17:55**

Bonjour,

J'ai acheté 2 téléphones NEUFS sur la Fnac (via Market Place) et je les reçus reconditionnés. Je souhaite les retourner contre remboursement, mais malheureusement je ne peux le faire sur le site de la Fnac, le vendeur chinois refuse de les reprendre. J'ai contacté la Fnac, ils me disent qu'ils me recontacteront dans 5 jours ouvrés. Je souhaite juste savoir si jamais si le délai de 14 jours pour rendre les produits était écoulé quelles seraient les possibilités d'obtenir le remboursement de mes produits, je connais l'adresse du vendeur en Chine.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Laurence Peltier

Par **miyako**, le **09/09/2017** à **23:07**

Bonsoir,

vous envoyez une lettre de confirmation en recommandée AR à la FNAC, c'est eux qui vous ont vendus l'objet, c'est donc eux qui doivent vous reprendre l'objet, même si la ste chinoise basée en Chine refuse;

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Peltier Laurence**, le **10/09/2017** à **00:19**

bonsoir, nous vous remercions pour votre réponse, nous avons contacté la DDPP également ... la Fnac marque en gros sur la facture qu'il ne reprend pas et n'échange pas non plus ...

amicalement vôtre

laurence peltier

Par **Tisuisse**, le **10/09/2017** à **08:08**

Bonjour,

Vous avez acheté selon les conditions d'une entreprise française, c'est donc la loi française qui s'applique et toutes les clauses contraires à la loi sont réputées non écrites.

Voyez la Direction Départementale de la concurrence et des prix.

Par **janus2fr**, le **10/09/2017 à 09:22**

Bonjour,

[citation]vous envoyez une lettre de confirmation en recommandée AR à la FNAC,c'est eux qui vous ont vendus l'objet [/citation]

Et non, justement, et c'est là le problème...

Ce système de vente est à éviter pour cela. Fnac ne sert ici que d'intermédiaire entre le client et le vendeur tiers (qui peut être un professionnel ou un particulier), mais c'est bien le vendeur tiers qui vend son produit au client.

Par **Visiteur**, le **11/09/2017 à 08:11**

Bonjour,

il semblerait que la facture soit à l'en-tête de la FNAC ? Donc... ce sont bien eux les vendeurs !?

Par **miyako**, le **11/09/2017 à 21:11**

Bonjour,

Si la facture est à l'entête de FNAC ,il n' y a aucun doute .

Celui qui a reçu les fonds est le vendeur,le lieu de paiement détermine la législation applicable.Si c'est en France c'est le droit français qui s'applique.

Cependant si il y a la mention ni repris ,ni échangé,cette mention est parfaitement valable,sauf vice caché.Si vice caché ,alors c'est l'article 1641 du code civil qui s'applique et l'objet doit être repris et remboursé entièrement.

Amicalement vôtre

suji KENZO